



Comité unique de programmation du Pays de Brest du 30 septembre 2015 Compte-rendu

Membres présents avec voix délibérative :

<u>Élus</u>	<u>Représentants privés</u>
<p>Laurence FORTIN, conseillère régionale référente</p> <p>André TALARMIN, 1^{er} Vice-Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest</p> <p>Christian CALVEZ, Président de la CC du Pays des Abers</p> <p>Viviane GODEBERT, Vice-Présidente de la CC du Pays d'Iroise</p> <p>Frédérique BONNARD-LE FLOC'H, Vice-Présidente de Brest métropole</p> <p>Patrick LECLERC, Président de la CC du Pays de Landerneau-Daoulas</p> <p>Bernard TANGUY, Président de CC du Pays de Lesneven-Côte des Légendes</p> <p>Daniel MOYSAN, Président de la CC de la Presqu'île de Crozon</p> <p>Jean LE VIOL, Vice-Président de CC de l'Aulne Maritime</p>	<p>Guy JOURDEN, Président du conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest</p> <p>Bernard SIMON, Chambre d'Agriculture du Finistère</p> <p>Isabelle SUDRE, Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère</p> <p>Jean-Claude LEBRETON, CFE-CGC</p> <p>Jean-Pierre CAROFF, personne qualifiée</p> <p>Hervé QUINQUIS, personne qualifiée</p> <p>Yves JULLIEN, personne qualifiée</p>

<u>Excusés</u>
<p>Émilie CARIOU , ADESS</p> <p>Frank BELLION, CCI</p> <p>Yvon CLEGUER, Comité départemental olympique et sportif du Finistère</p> <p>Jean-Yves PIRIOU, Eau et rivières</p>

Membres avec voix consultative :

<u>Présents</u>	<u>Excusés</u>
<p>Yannik BIGOUIN , Conseiller régional</p> <p>Joël MARCHADOUR, Conseiller régional</p>	<p>Gaëlle ABILY, Conseillère régionale</p> <p>Forough SALAMI, Conseillère régionale</p>

Didier LE GAC, Conseiller départemental

Pierre KARLESKIND, Conseiller régional

Christian GUYONVARCH, Conseiller régional

Techniciens :

Kristen LE GARS et Loic PEZENNEC, conseil régional

Mickaèle LE BARS et Thierry CANN, Pôle métropolitain du Pays de Brest

Anne-Claire GUILLOU, Conseil départemental

Vérification du Quorum

Quorum : Atteint

Le CUP est composé de 18 membres (9 représentants élus et 9 représentants de la société civile).

Pour atteindre quorum, il faut :

- La présence de la moitié des membres, soit 9 membres.

C'est le cas avec 16 membres votants

Laurence FORTIN rappelle que lors du précédent Comité Unique de Programmation du 30 juin, le montant de la subvention proposée pour le projet de construction de la chaufferie bois de la piscine de Crozon restait à déterminer en cohérence avec le Plan Bois énergie. Ainsi, après étude, l'intégralité de la subvention demandée pourra être mobilisée sur les crédits régionaux du contrat de partenariat, soit 92 200 € dans la limite de 65% d'aide maximum.

Investissement territorial intégré (ITI) FEDER :

L'exercice de répartition des enveloppes ayant abouti durant l'été, ces dernières ont fait l'objet d'une notification aux pays mi-septembre. Le pays bénéficie d'une enveloppe de 1 472 364 € pour la période 2014-2020. Cette enveloppe concerne le territoire non métropolitain du Pays étant entendu que la Métropole bénéficie d'un ITI spécifique doté de 10 M€.

La mise en œuvre du programme pourra être effective après l'approbation d'une convention entre la Région et le Pays qui sera formalisée d'ici la fin de l'année.

	Crédits régionaux 2014-2016 (dotation)	Crédits restant à mobiliser suite au précédent CUP	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
PRIORITE 1 : Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest	3 150 000€	2 972 444 €	64 459 €	2 907 985 €
PRIORITE 2 : Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale	2 800 000 €	2 800 000 €	331 116 €	2 468 884 €
PRIORITE 3 : Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire	4 325 740 €	3 173 540 €	28 000€	3 145 540 €
Axe services collectifs essentiels	2 568 935 €	2 305 198 €	254 171 €	2 051 027 €
TOTAL DOTATION	12 844 675 €	11 251 182 €	677 746 €	10 573 436 €

- Au delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne).

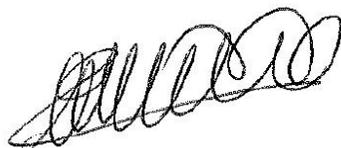
Projet - Maître d'ouvrage	Axe / Priorité du contrat Fiches actions	Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP	Subvention du Département
Réhabilitation de la salle communale - Commune de Plou- diry	Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à l'unanimité avec réserve	Région : 54 171 €/361 140 €	Subvention du Département obtenue : 30 000 €
Maison de santé plu- ridisciplinaire- Commune de Pont de Buis les Quimerc'h	Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à l'unanimité avec réserve	Région : 100 000 €/524 160 €	Subvention du Département non sollicitée
Maison de santé plu- ridisciplinaire - Commune de Milizac	Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à la majorité (1 abstention)	Région : 100 000 €/504 645 €	Subvention du Département non sollicitée
Escale de l'Hermione - Brest 2015 Brest Évènements Nautiques	1 -Renouveler et ren- forcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest 1.3 Soutien aux ac- tions de promotion, de communication du territoire et aux stra- tégies partagées	Avis favorable à l'unanimité	Région :46 249 €/ 327 226 €	Subvention du Département obtenue : 10 000 TT€

Aménagement d'une piste cyclable - (Véloroute du Littoral) Commune de Locmaria-Plouzané	3 - Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire 3.1 Accompagner les projets facilitant la mobilité durable	Avis favorable à l'unanimité Viviane GODEBERT et André TALARMIN ne prennent pas part au vote	Projet éligible à la politique sectorielle Tourisme - sera instruit par le service tourisme en 2016.	Subvention du Département : dossier en cours d'instruction
Aménagement d'une piste cyclable - Route de Kerhornou Ploumoguer-CC Pays d'Iroise	3 - Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire 3.1 Accompagner les projets facilitant la mobilité durable	Avis favorable à la majorité (2 abstentions) André TALARMIN ne prend pas part au vote	Région : 28 000 €/140 000 €	Subvention du Département dossier en cours d'instruction
Rénovation d'un entrepôt en ateliers relais Communauté de communes du Pays de Lesneven - Côte des Légendes	2 - Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale 2.4 Créer les conditions favorables à la création, reprise et au développement des entreprises	Avis favorable à l'unanimité avec réserves Bernard TANGUY ne prend pas part au vote	Région : 142 091€/710 458,39 €	Subvention du Département dossier en cours d'instruction
Construction d'un hôtel d'entreprises Communauté de communes du Pays de	2 - Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale	Avis favorable à l'unanimité avec réserves	Région : 189 225 €/946 126 €	Subvention du Département dossier en cours d'instruction

Lesneven - Côte des Légendes	2.4 Créer les conditions favorables à la création, reprise et au développement des entreprises	Bernard TANGUY ne prend pas part au vote		
Volet agriculture/forêt pour la révision du SCoT du Pays de Brest Pôle métropolitain du Pays de Brest	1 -Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest 1.3 - Soutien aux actions de promotion, de communication du territoire et aux stratégies partagées	Avis favorable à l'unanimité André TALARMIN et Christian CALVEZ ne prennent pas part au vote	Région : 18 210 €/36 420 €	Subvention du Département non sollicitée

Les fiches-projets rédigées à l'issue du CUP sont contractuelles et annexées à ce présent document, les dossiers de demande de subvention devront être conformes au contenu des fiches-projets.

André TALARMIN
1^{er} Vice -Président du Pays Brest



Laurence FORTIN
Conseillère régionale référente



